



## NUMÉRO 24

*Les titres feront foi... Le dossier de ce Chroniques d'Archives n°24 consacré aux archives de l'église d'Ancien Régime vous parlera de foi, mais peut-être sous un angle inattendu. L'origine commune de tous les documents d'archives et la raison pour laquelle ils ont été précieusement conservés est bien d'apporter la preuve : d'une transaction, d'une donation, d'un paiement..., et l'Église n'échappe pas à cette loi générale. Les titres feront foi pour asseoir le temporel assurant la vie matérielle de l'Église mais aussi pour organiser le culte et la vie liturgique. Même s'ils ne nous disent pas grand-chose des convictions intimes de nos ancêtres, ces documents n'en fourmillent pas moins d'informations concrètes sur les hommes et les femmes, les ressources et les activités qui ont maintenu l'Église au centre de la société médiévale et moderne du Dauphiné. Loin de constituer un pieux héritage sédimenté d'âge en âge, portant plutôt la marque de profondes césures historiques, les fonds ecclésiastiques d'Ancien Régime ont connu une histoire parfois mouvementée dont les grandes lignes sont retracées ici. Puisse ce dossier vous donner une idée de leur richesse et de la variété des documents qu'ils contiennent et susciter des idées de recherches qui ne se limiteront pas à l'histoire religieuse.*

*Au fil des rubriques il est rendu-compte pour ces derniers mois de table-ronde, conférences et visites. Je saisis cette occasion pour vous suggérer, si vous êtes intéressé par ces propositions, de vous inscrire à la newsletter mensuelle des Archives de l'Isère grâce à laquelle vous serez tenu au courant, dès la rentrée de septembre et tout au long de l'année, de ces rendez-vous, réguliers ou non. Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.*

*Hélène Viallet, directrice*

Dossier /

### « Les titres feront foi » L'Église et ses archives (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>s.)

Des institutions ... des hommes  
et des femmes / Au péril du temps /  
Les pieds sur terre ... et la tête dans le ciel.

Derniers instruments  
de recherche...

Syndicat mixte de Bachat-Bouloud /  
Varacieux / Les événements d'Espagne  
de 1936 et l'accueil de réfugiés  
espagnols en Isère

Dans et hors les murs...

Le geste citoyen / Mise(s) en bouche ! /  
À bénéfice exceptionnel  
impôt extraordinaire !

La trouvaille de l'archiviste...

Jean-Philippe et la maréchaussée :  
une histoire très rock'roll

*Veu et approuvé  
Le Comte de l'AMUR*

# « Les titres feront foi »

## L'Église et ses archives (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)

### Dans le siècle...

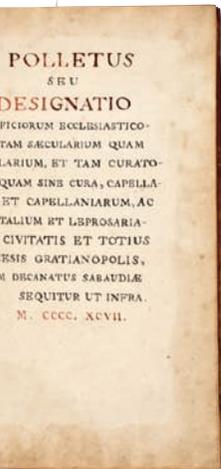
Les ressorts ecclésiastiques du Dauphiné ne coïncident pas avec le cadre provincial. De l'archevêché de Vienne, le plus ancien et le plus prestigieux, dépendent certes les évêchés dauphinois de Grenoble, Die et Valence, mais aussi ceux de Viviers et d'Annecy-Genève, et 67 paroisses savoyardes, détachées en 1779 du diocèse de Grenoble pour former celui de Chambéry. Les évêchés de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Gap relèvent respectivement des métropoles provençales d'Arles et d'Aix, et c'est en Provence aussi qu'exercent les cinq suffragants de l'archevêque d'Embrun. Enfin, quelques paroisses dauphinoises appartiennent, au nord, aux diocèses de Belley et de Lyon ; au sud, à ceux de Sisteron et de Vaison ; au-delà des Alpes (avant 1713), à celui de Turin. La Révolution a singulièrement simplifié cette carte, chaque diocèse correspondant peu ou prou depuis à un département.

Le diocèse de Vienne, partagé au XIII<sup>e</sup> s. en moins de 10 archiprêtrés, en compte à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., outre la ville archiepiscopale et ses dépendances proches, 17, soit 432 paroisses et annexes. Divisé au XIV<sup>e</sup> s. en quatre archiprêtrés ou décanats (de Savoie, du Viennois, de Grenoble et d'Outre-Drac), le diocèse de Grenoble passe au nombre de 23 (207 paroisses). Des polyptyques ou pouillés recensent à différentes époques les bénéfices de chacune de ces circonscriptions. La création de nouvelles paroisses, surtout motivée par l'augmentation de la population, est très rarement bien documentée. Suivie de près par les

Dons et fondations, souvent en nature (terres ou parts de récoltes), forment tôt les plus importantes ressources de l'Église, nécessaires à sa pérennité et à l'exercice du culte. La portion de revenus attachée à chaque charge ou office de l'institution – diocèse, paroisse, abbaye, etc. : on parle dans tous ces cas de « bénéfice » – suscite comptes et autres pièces de gestion, procès, commerce. Là est l'origine, et en cela consiste la majorité des archives ecclésiastiques anciennes conservées à ce jour.

Premier ordre du royaume devant la noblesse et le tiers état, le clergé – 130 000 membres dans un pays de 28,6 millions d'habitants en 1789 – y jouit d'une position singulière. Membre de l'Église catholique, apostolique et romaine, il reconnaît pour autorité supérieure le pape, héritier de saint Pierre dont le Christ a fait le gardien de son troupeau. Indépendant dans ses fonctions spirituelles, protégé par une double immunité fiscale et judiciaire, il est pourtant soumis au roi de France depuis la Pragmatique Sanction publiée par Charles VII en 1438, et surtout le concordat de Bologne conclu entre le pape Léon X et François I<sup>er</sup> en 1516. Jusqu'à la Révolution, le pouvoir des archevêques est accru au détriment de Rome ; le roi intervient dans les élections épiscopales et abbatiales et nomme ainsi aux bénéfices dits majeurs : il est à la tête de l'église gallicane.

2 C 858



5 G 57

*Élevation pour l'Église Paroissiale, à faire dans la Ville de Grenoble,  
du costé de la principale entrée*

# Des institutions ...

autorités civiles et religieuses, elle l'est exceptionnellement pour Saint-Louis de Grenoble à la fin du XVII<sup>e</sup> s. [2 C 858-863, 4 G 91/2, 5 G 33, G 664].

Sous l'autorité de leur évêque, les prêtres séculiers sont majoritairement chargés de la direction spirituelle et de l'administration d'une paroisse, éventuellement après avoir secondé, en qualité de vicaire, un curé non résidant, empêché par son grand âge ou la maladie, ou, en tant que desservant, pris en charge une église n'ayant pas rang de paroisse, succursale ou annexe d'une autre. De nombreuses nominations restent à la discrétion des « patrons » des cures – chapitres, abbayes ou seigneurs laïcs descendant des fondateurs –, dont le candidat reçoit le visa de l'évêque. Celui-ci se doit d'inspecter un clergé qu'il n'a ainsi pas toujours choisi : les procès-verbaux de ses visites pastorales permettent de connaître la situation religieuse, morale et sociale, ainsi que le patrimoine des paroisses. Acquisitions de décors et mobilier, de vêtements liturgiques, travaux d'aménagement ou de construction de chapelles ou d'églises y sont notamment consignés. Peu sont conservés pour le diocèse de Vienne [1 G 8, 1 J 788] et de Die [J 571], alors qu'une exceptionnelle série subsiste pour celui de Grenoble de 1339 à 1786 [4 G 251-296].

Les registres du secrétariat de l'évêché conservent la trace des mouvements des clercs – leurs « provisions » aux bénéfices que sont les prieurés, sacristies, canonicats, offices claustraux, cures et chapelles ; leurs « commissions » à certains postes ou dignités

(grand vicaire, archiprêtre, supérieur d'établissement charitable) – ainsi que des laïcs exerçant le pouvoir temporel de l'église (greffier, garde, châtelain, huissier), enfin des actes les plus variés (approbations de confréries, bancs, oratoires, écoles de charité, destructions de cimetières, fondations, mariages sous dispense). Les volumes d'insinuations ecclésiastiques enregistrent des documents de même nature, mais pouvant émaner d'autres autorités que le pouvoir diocésain.

Les titres des cures et curés [G 639-683] complètent des archives paroissiales souvent plus abondantes dans les fonds communaux déposés [4 E]. La séparation entre paroisse, cadre de la vie religieuse, et administration civile peut être ténue : le curé lit de sa chaire les textes officiels envoyés par les autorités ; l'église accueille les assemblées ; les registres de catholicité établissent l'état civil des personnes.

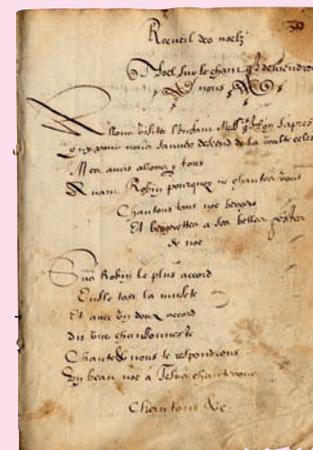
## ... et selon la règle

Deux ordres au rayonnement durable sont nés en Dauphiné : celui des Chartreux (Grande Chartreuse fondée en 1084, couvents féminins fondés à Prémol, près de Domène, en 1232, à Salettes, au nord de Crémieu, en 1299) et celui des Hospitaliers de Saint-Antoine-en-Viennois ou Antonins (XI<sup>e</sup> s.). Ce dernier, moribond, est supprimé en 1775 : ses maisons et ses biens passent aux Chevaliers de Malte, et l'abbaye n'accueille une nouvelle communauté qu'en 1787, un

## Le parcours d'un clerc

L'entrée dans l'état ecclésiastique est marquée par la réception de la tonsure. Elle ne signifie pas un engagement irrévocable, ni ne correspond à une fonction déterminée, mais permet de jouir des privilèges des clercs, et de recevoir des bénéfices ecclésiastiques dits « à simple tonsure ». Elle est préalable à la réception des ordres. Suivons, dans les registres d'ordinations du diocèse de Grenoble, Pierre Roche, natif de Chorges (diocèse d'Embrun), clerc *Ebredunensis diocesis rite dimissus* (autorisé en l'occurrence par son évêque à se former hors de son diocèse d'origine) : muni des quatre ordres mineurs

(ostiarat, lectorat, exorcistat, acolytat) en mars 1621 [4 G 300] il accède au sous-diaconat *demissus ad titulum patrimonii* (c'est-à-dire jouissant de revenus personnels d'au moins cinquante livres de rente, fournis par un titre clérical et non un bénéfice déjà acquis) en décembre 1623, puis au diaconat en décembre 1624, enfin au presbytérat en février 1625 [4 G 301]. Il est nommé à la cure de Saint-Laurent-en-Beaumont (diocèse de Gap). Son livre de raison [2 J 1445], entamé en novembre 1624 pour copier des thèmes latins donnés par Étienne Pigney, dominicain grenoblois, comporte aussi des notes sur des décès familiaux, des reconnaissances, un recueil de chants de Noël, le calendrier des fêtes du diocèse de Gap, et plus de 150 actes de baptêmes, mariages et sépultures (1626-1641) – précieux dans la mesure où les registres des Archives de l'Isère ne commencent qu'en 1687.



# ...des hommes et

19 H 8



*Preuve*  
de noble Louis & Mademoiselle  
Catherine Louise, & Françoise Pétronille  
Constance le Borgne filles de M<sup>r</sup>  
Jean Joseph le Borgne, & de Dame Marie  
Anne de N<sup>rs</sup> bilaine  
Jan. 1788

19 H 8

chapitre de femmes nécessitant pour y entrer de prouver 8 quartiers de noblesse, dont 4 maternels et 4 paternels (preuves et arbres généalogiques conservés, [19 H 8-9]). Un autre ordre plus éphémère peut être cité : celui de Chalais (au-dessus de Voireppe), disposant de sa propre règle, à son apogée en 1205 avec dix abbayes et trois prieurés. Il décline ensuite, et en 1303 l'évêque de Grenoble remet Chalais à la Grande Chartreuse.

Les ordres de la famille bénédictine à vocation rurale, évangélistes des campagnes, prospèrent les premiers : à Domène (prieuré clunisien), Vif et Saint-Égrève (prieuré de Saint-Robert), pour les hommes ; à La Côte-Saint-André, Beaufort, Saint-Geoire, Les Ayes (près de Crolles), fondé en 1142 par Marguerite de Bourgogne, veuve de Guigues IV, pour les femmes. Les ordres prêcheurs et mendiants s'installent ensuite au plus près de la population urbaine :

Augustins (Beaufort, Bourgoin, Crémieu, Grenoble, Morestel, Notre-Dame-de-l'Osier, Vienne, Villard-Benoît-Pontcharra, Voiron) et Augustines (Pont-de-Beauvoisin et Grenoble, à l'hôpital de la Charité) ; Dominicains (à Grenoble en 1290, Vienne et Paternon) et Dominicaines (Montfleury, fondé par Humbert II au XIV<sup>e</sup> s.) ; Franciscains (à Grenoble en 1268, à Moirans). Les abbayes sont soustraites à l'autorité de l'évêque par privilèges pontificaux. Les religieux mendiants sont de même exemptés par le pape de la juridiction épiscopale – comme plus tard les jésuites. Les évêques n'en entendent pas moins contrôler leur activité pastorale et leur administration des sacrements (confession, communion, extrême onction) : la querelle se poursuit à travers les siècles.

Dès le Moyen-Âge, mais surtout au XVII<sup>e</sup> s. sous l'impulsion de la Contre-Réforme, de nouveaux ordres religieux voient le jour, se vouant plus spécialement à la prédication, à l'assistance et à l'éducation. Ils sont surtout implantés dans les villes et les bourgs. Les Minimes fondés en 1453 par saint François de Paule s'installent à Roussillon en 1608 ; les Récollets à La Tour du Pin (1615) puis à Bourg-d'Oisans (1654), et les Capucins, comme les précédents Franciscains réformés, à La Mure, Grenoble (1610) et Crémieu. Les Visitandines (à Grenoble, Crémieu, Saint-Marcellin) et les Ursulines (à Bourgoin, La Côte-Saint-André, Crémieu, Grenoble, Moirans, Saint-Geoir-en-Valdaine, Saint-Marcellin, Tullins, Vienne et Vif) prennent en charge l'éducation des jeunes filles, tandis que les vocations hospitalières et charitables sont portées par les Sœurs de la Miséricorde ou celles de Saint-Joseph.

# des femmes

Avant même l'ordonnance royale de Saint-Germain-en-Laye (1667) obligeant les communautés régulières à enregistrer les prises d'habit, noviciats et professions, ou la déclaration instituant leur tenue en double (1736), la plupart des congrégations inscrivent leurs membres. Le registre de vêtements et professions des Ursulines de Saint-Marcellin [22 H 171] consigne ainsi depuis 1632 les professions solennelles d'« *obédience, chasteté et pauvreté selon la règle de saint Augustin* » faites après 2 ans de noviciat – et un examen dont seul le fonds des Ursulines de Moirans garde la trace [22 H 151]. Au dos des feuillets individuels, la mort de chaque sœur et « *quelques traits de leurs vertus* » (épreuves, dévotions, services, agonie...) sont scrupuleusement notés. Annexée au même registre, l'oraison funèbre d'une sœur tourière ou « *donnée* » – c'est-à-dire au service exclusif de la communauté, nourrie et entretenue sans gages ni salaire – Marie Bonnard (sœur Sainte-Marguerite), morte à 57 ans après en avoir passé 35 « *dans [la] religion* », nous apprend qu'elle est préalablement passée chez les dames de la Charité de Grenoble pour « *apprendre à saigner et à être utile aux malades* ».



Bib non coté

D 7/5

## La piété des laïcs : congrégations et confréries

Des lettres d'affiliation spirituelle à l'ordre de la Grande Chartreuse [1 J 330], ou de communication de privilèges spirituels par le supérieur général de la Compagnie de Jésus [D 7/5] attestent de piétés individuelles profondes, qui s'expriment cependant plus souvent dans le cadre collectif des confréries, réunissant les gens d'un même métier, ou partageant une même dévotion. Comme la confrérie du Rosaire et du Scapulaire de Bourg-d'Oisans, créée par un dominicain lors du Carême en 1614 [1 J 952, 27 J 3], ou celle du Saint-Sacrement établie à Saint-Ferjus par les Capucins en 1728 [1 J 635], elles sont souvent instituées à la suite de missions – dont on conserve parfois les procès-verbaux, ainsi à Monestier-de-Clermont [4 E 189/20] ou Roybon [27 J 1/2].



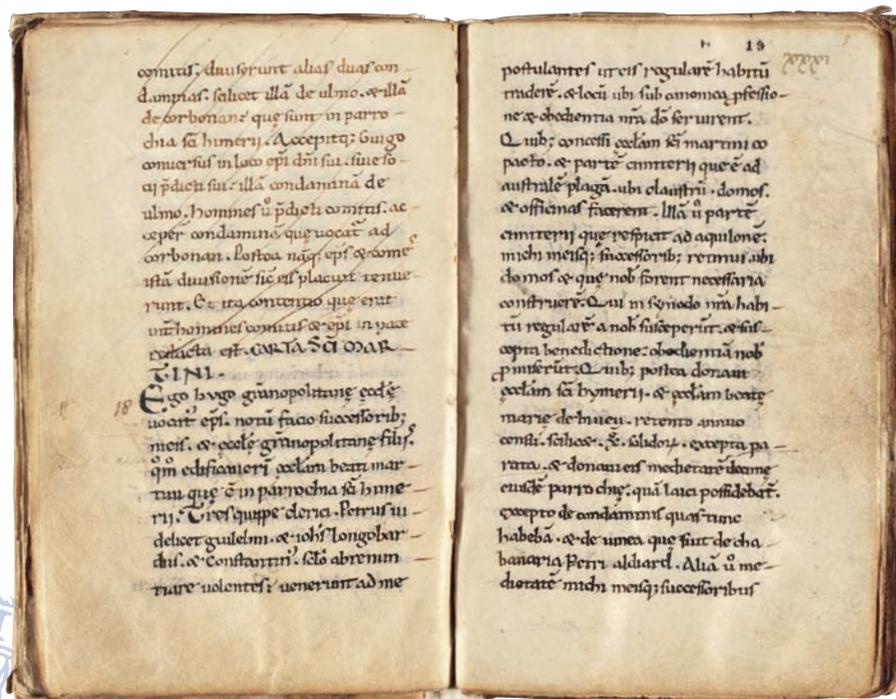
À titre d'exemple, le registre de la « *confrérie et congrégation du très saint et très auguste sacrement de l'autel* » *alias* « *des pénitents* », établie en 1644 en l'église paroissiale de Saint-Ismier par une mission jésuite [4 E 728/36] porte la date précise de réception de ses membres, d'abord uniquement des hommes, puis, à partir de 1668, des femmes. En marge sont parfois inscrites des observations telles que « *absent* », « *obit* » ou « *decédé* », « *rayé pour n'avoir fait son devoir* ». De 1644 à 1791, on peut également y lire les nominations des officiers (recteur, vice-recteur, conseiller, secrétaire, trésorier, choristes, maître de chœur, porteurs de croix et de falot, portier, infirmier et bâtonnier), les

rôles ou états annuels de paiement des « *pensions* », les délibérations et conventions des assemblées réunies dans la chapelle du Saint-Sacrement, plus ponctuellement des dons, en numéraire ou en nature, etc. D'abord destinées aux élèves de leurs collèges – ainsi invités à une vie spirituelle plus profonde (prière personnelle, dévotion à la Vierge Marie, vie sacramentelle régulière) et incités à des œuvres de charité –, les congrégations mariales jésuites [D 23-24, 28-44] s'ouvrent aux laïcs, par milieu socioprofessionnel, à tel point qu'elles semblent quadriller la société grenobloise : officiers du Parlement et de la Chambre des comptes, bourgeois, artisans, etc. ont leur propre organisation.

# L'Église et ses



6 8 8



4 G 37

Comme on allait procéder à la vente des biens nationaux, la loi du 28 octobre 1790 stipule que tous les titres « *seront déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices ou établissements* ». À Saint-Marcellin, leur transfert au couvent des Carmes commence en mars 1791. En novembre, à Grenoble, la salle capitulaire de la cathédrale Notre-Dame et une pièce attenante sont dévolues à leur conservation. À Vienne, on reconnaît « *ne pouvoir parvenir à faire l'inventaire et le dépouillement desdits papiers* » : « *leur multiplicité représente un travail immense* », on n'a pas « *une connaissance assez parfaite des vieilles écritures pour les vérifier* ». Il faut attendre 1792-1793 pour que l'on voyage à Lyon, Beaurepaire, Roussillon, etc. pour récupérer et réunir dans l'ancien palais archiépiscopal les fonds à traiter. Dans le ressort de La Tour-du-Pin, les archives, restées en communes, sont pillées. Leur réunion dans la maison de la veuve Vallin, émigrée, n'est entreprise qu'en l'an III. Partout, la principale mission est de dépouiller les dossiers pour en extraire et transmettre aux Domaines ou aux acquéreurs de biens nationaux les seules pièces « utiles », justifiant les droits de propriété. Les titres féodaux sont brûlés, les parchemins, envoyés aux arsenaux pour y servir de gargousses, le reste vendu au poids. Après la suppression des districts (an IV), on organise la réunion de leurs archives, titres ecclésiastiques compris, au chef-lieu du département.



D 6/3

## Fin d'un monde et regroupement des fonds ecclésiastiques (1789-an V)

Le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont « mis à disposition de la Nation » pour résorber la dette de l'État. Le 13 février 1790, les ordres et congrégations où sont prononcés des vœux solennels sont abolis : les religieux et leurs employés « supprimés » recevront en compensation une pension. Le 12 juillet, la Constitution civile du clergé est adoptée : prêtres paroissiaux et évêques deviennent des fonctionnaires élus, rémunérés par la Nation.

# archives : au péril du temps

## Lente « stabilisation » des fonds (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)

En l'an XI, sous le régime du Concordat, l'évêque recouvre les papiers susceptibles de servir à l'administration du diocèse – y compris les registres de visites pastorales, synodes diocésains et ordinations remontant au XIV<sup>e</sup> s. On procède de même en 1817, puis en 1834 : l'intégralité de ces documents ne sera restituée aux Archives qu'en 1906. En 1822, les Chartreux réinstallés dans leur couvent obtiennent eux aussi la remise de pièces concernant le « gouvernement intérieur » de l'ordre et ses biens depuis l'origine (cartulaires, registres de bulles et privilèges, procès-verbaux des chapitres généraux).

La frontière entre les séries G, H (mais aussi D) et les séries L et 1 Q est par ailleurs très poreuse. Les fonds des administrations ayant liquidé les établissements religieux d'Ancien Régime sont indispensables à consulter à titre de sources complémentaires, tandis que des pièces relevant de leur activité sont régulièrement mêlées aux archives ecclésiastiques saisies par elles. La même ambiguïté règne en sous-série INV38, où se côtoient inventaires médiévaux et modernes notamment distraits des séries G et H, établis pour les besoins des institutions d'origine – par exemple le chapitre cathédral Saint-Maurice de Vienne – et répertoires établis après l'an IV, régissant encore le classement de certains fonds, comme celui du chapitre cathédral de Grenoble, ou de la Grande Chartreuse. Certains de ces registres sont devenus très précieux, après la réduction à néant du fonds concerné, ainsi l'« Inventaire des titres, papiers, documents et terriers

de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux » de 1750. Versements, achats, dons et legs s'égrènent de 1853 à 1904 pour les plus conséquents. Des pièces isolées sont cotées en séries et sous-séries F, 2 E ou 1 J selon leur date d'entrée, ou encore maintenues dans les collections plus vastes dont elles relèvent [cotes J 570-581 de la collection Chaper]. Des pans entiers (ré)intègrent les séries G et H, à bon (fonds de l'évêché de Grenoble) ou mauvais escient (collection Advielle agrégée aux bribes d'archives de l'abbaye et de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, dont on croyait le fonds perdu, alors qu'il se trouve pour l'essentiel aux Archives départementales du Rhône, avec les archives de l'ordre de Malte).

## Des pertes bien antérieures (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)

Tous les bouleversements ne sont cependant pas imputables à la Révolution. Dans les décennies la précédant, le déplacement ou le tri de riches fonds ont été favorisés par la suppression d'établissements – jésuites en 1763, abbaye de Saint-Antoine en 1775 – et par l'union de bénéfices, comme celle en un seul chapitre des églises collégiales de Vienne. Le fait n'était pas nouveau : les archives du couvent de Chalais et de la chartreuse des Écouges sont ainsi à rechercher chez leurs héritiers, la Grande Chartreuse et le chapitre cathédral de Grenoble.

De nombreux fonds – chartreuse de Prémol, prieuré de Saint-Robert, abbaye de Saint-André-le-Haut, etc.

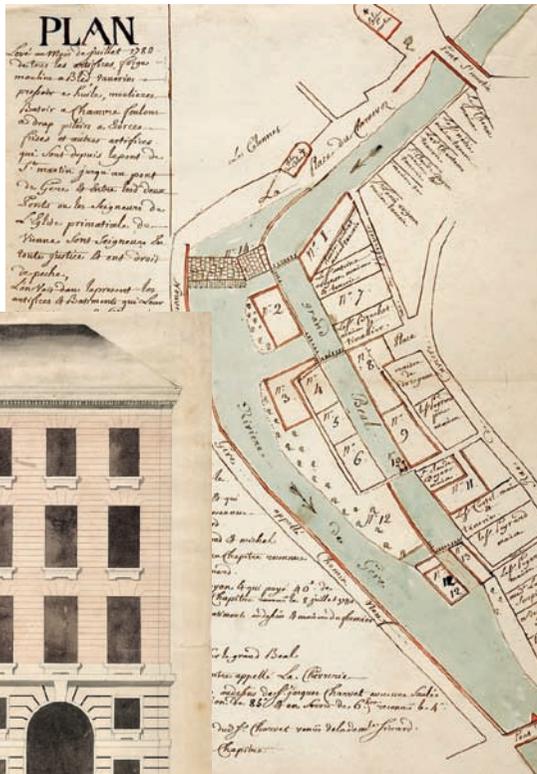
– témoignent des préjudices causés par les guerres de religion. Requêtes et informations judiciaires attestent plus spécialement la destruction des archives des Carmes de Beauvoir-en-Royans en 1568-1569 [3H5] ou de la métropole viennoise en 1575 [2G1] : « *ceux de la prétendue opinion* », écrit l'archevêque, ont « *emporté tous les papiers, terriers, documentz, instrumentz, escriptures, droictz et meubles (...) et grande partie du tout bruslé, deschiré, rompu et mis en pièces* ».

L'histoire des trois plus anciens recueils de copies d'actes de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de saint Hugues (XII<sup>e</sup> s.), permet enfin d'évoquer l'impact ambigu de la recherche. Figurant dans l'inventaire des archives de l'évêché de 1499 [INV 38/181], ils ont tous été possédés par l'historien Nicolas Chorier (1612-1692), qui les tenait d'un professeur de droit de l'université de Valence et du vicaire général lui-même. Le premier est entré dans la bibliothèque du président de Harlay, puis par dévolutions successives dans celle des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés : depuis la Révolution, il appartient à la Bibliothèque nationale [ms. lat. 13879]. Le deuxième, également acquis par de Harlay, a été restitué par lui à l'évêque de Grenoble en 1708. Quant au troisième, Chorier l'a lui-même vendu à Monseigneur Le Camus en 1676 ! Lors de leur édition en 1869, ces deux derniers volumes aujourd'hui cotés Arch. dép. Isère 4 G 37 et 36 étaient encore localisés « à la bibliothèque particulière de l'évêché de Grenoble ».

**Dossier**

# L'Église et ses archives :

2 G 42



7 H 66



23 H 58

## Des acteurs économiques de premier plan

Les plus anciens documents originaux du fonds de l'archevêché de Vienne, datant de 926 et 1011 ([1G11]: vente à l'archevêque de Vienne par Aymon, abbé de Saint-Martin-d'Autun, du lieu dit *Tortilianum*, donation de Rodolphe III de Bourgogne à sa femme Ermengarde, cf. *Chroniques* n°9) sont révélateurs de l'importance, pour l'Église, des biens fonciers, sources de revenus annuels. Son assise ne se limite pas au monde rural : chapitres et couvents, implantés en ville, sont de grands propriétaires urbains, à l'instar des Dominicains de Grenoble, tirant au XVIII<sup>e</sup> s. profit du loyer de logements et boutiques. L'entretien de leurs bâtiments fait des ecclésiastiques de réguliers pourvoyeurs d'emploi pour les artisans, ainsi ceux ayant œuvré à la construction et aux réparations de l'église et du collège jésuite de Grenoble [D 17/1-2, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.]. L'aménagement et l'ornement des édifices du culte suscitent prix-faits et quittances de maçons, menuisiers, peintres, sculpteurs... La documentation est plus souvent textuelle qu'iconographique. À moins de les retrouver, on ne pourra ainsi qu'imaginer les « deux tableaux des portes a cotté de l'autel » (« Nativité de Notre Seigneur » et « Nativité de Notre Dame ») dont le registre de la Congrégation de la Purification de la Vierge conserve le prix-fait de 1696 [D 29], ou les objets mobiliers dont la Congrégation des jeunes artisans nous a transmis l'inventaire [D43].

Les exemples de contributions autrement plus actives à l'économie sont foison. Un « plan levé au mois de juillet 1780 de tous les artifices, forge, moulins à bled, taneries, pressoir à huile, moulières, batoir à chan-

vre, foulons à drap, piloirs à écorces, frises et autres artifices qui sont depuis le pont de Saint-Martin jusqu'au pont de Gère et entre lesdits deux ponts où les seigneurs de l'église primatiale de Vienne sont seigneurs en toute justice et ont droit de pêche » [2 G 42] informe explicitement par ce long titre de la diversité des installations contrôlées par le chapitre cathédral de Vienne. Son homologue grenoblois, le chapitre Notre-Dame, propriétaire des rochers s'étendant depuis le « Port de la Roche » jusqu'à l'aplomb des terrains de l'esplanade, soit depuis l'ancienne porte Perrière (au niveau du pont Marius Gontard) jusqu'à la Porte de France (bâtie en 1620) détient l'exploitation des « carrières de la Porte de France », affermées à des entrepreneurs y travaillant à la poudre et au tir de mine, produisant pierres de taille, moellons à bâtir et chaux. Plusieurs dossiers de procédures engagées à l'encontre de particuliers, d'entrepreneurs de fortifications, et principalement du couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, défendent ses droits [5 G 212-215, 225, 240, 246-247].

Les Chartreux tirent de leur « désert » plus que de quoi vivre. Un important cheptel d'ovins, caprins et bovins, nécessitant une nombreuse main d'œuvre de convers et laïcs, leur fournit viande, lait, laine, fromage – commercialisés, tandis que les peaux sont utilisées pour les manuscrits. Leur seconde source de revenus provient de l'exploitation forestière. Un ensemble de plans précédé d'« avertissemens generaux touchant l'æconomie des bois de Chartreuse » [4H267] atteste qu'ils tiraient des forêts du massif « 1<sup>o</sup> du bois pour le chauffage » (hêtre ou « fayard », « toute sorte de bois » convenant en revanche pour la cuisine et la



4 H 267/11

boulangerie) ; « 2° du bois à bastir » dont on ne précise pas l'essence, le plus important étant qu'il soit « le plus proche du bâtiment qu'il se pourra, afin d'épargner le charoy » ; « 3° du bois pour faire valoir les scies », c'est-à-dire approvisionner les menuiseries et moulins en billons ou pièces de sapin, « pris avant qu'on y mette les charbonniers ». Par ailleurs, « 4° on en fait des ventes en détail ou en gros » – pour des mâts, des rames de galères [en hêtre], en prenant soin de se faire payer d'avance et de laisser à la charge des clients l'enlèvement et le transport ; pour charbonner ou se chauffer ; ou encore « des suisses [épicéas] et sapins à faire des billons, boettes et ouvrages de bois ». Enfin, « 5° on en coupe pour faire valoir la fabrique », soit alimenter les fourneaux et martinets – marteaux-pilons actionnés par l'énergie hydraulique, permettant notamment d'étirer des barres de fer. La production du charbon de bois et

l'utilisation du minerai de fer développent la sidérurgie, ainsi au martinet du Pont construit en 1660 à Saint-Pierre-de-Chartreuse, et plus tard dans plusieurs hauts fourneaux.

### Soignants et enseignants

La paroisse sert de cadre à l'assistance aux pauvres. Quêtes, dons, revenus de fondations alimentent les secours en denrées, organisés par les procureurs des pauvres. Les congrégations charitables œuvrent davantage en ville, notamment au sein des hospices et hôpitaux (cf. *Chroniques* n° 14). De façon analogue, l'enseignement élémentaire est dispensé localement par le curé (voir par exemple une convention d'études signée en 1772 à Oz-en-Oisans, 3 E 1639/15), ou du moins par un clerc contrôlé par l'évêque. À la fin du XVII<sup>e</sup> s., à la faveur de fondations pieuses, se déve-

# Les pieds sur terre ...



7 H 56

loppent les petites écoles de garçons (Champ-près-Froges), puis au XVIII<sup>e</sup> s. des écoles de filles (La Murette, Roybon, Saint-André-en-Royans, Varacieux). Les Frères de la Doctrine chrétienne dispensent leur enseignement aux classes populaires des quartiers Saint-Laurent puis Saint-Hugues et Saint-Louis à Grenoble ; les Augustins, dans les « *petits collèges* » de Bourgoin et Voiron. L'enseignement secondaire est assuré dans le cadre de collèges : d'abord municipal et séculier (v. 1540-1606), celui de Grenoble est successivement confié aux Dominicains (1606-1651), aux Jésuites (1651-1763), à des prêtres séculiers sous l'autorité de Gaspard Ray, chanoine de la collégiale Saint-André (1763-1786), enfin aux Joséphistes de Lyon (1786-1792). Après une première période séculière (v. 1540-1606), le collège de Vienne passe de même des Jésuites (1606-1763) à des prêtres séculiers (1763-1793). À Saint-Marcellin en revanche, le collège demeure durablement tenu par les Carmes. Parallèlement au développement de cette formation profane grandit le souci de la formation des clercs. Le canon *Cum adolescentium aetas* du Concile de Trente se traduit en France, à compter des années 1610/1620, par la création de séminaires pour ordinands dans la majorité des diocèses. L'évêque de Grenoble établit en 1663 un premier séminaire dans la chapelle Notre-Dame-de-l'Osier, confié à des prêtres séculiers, puis à des Augustins déchaussés ; à la suite d'un conflit avec ces derniers, l'établissement est supprimé et réuni au séminaire de Grenoble fondé en 1671, confié aux Oratoriens en 1674.

**La série G (X<sup>e</sup>s.-1819) recueille les documents produits par les établissements séculiers.**

1 G	Archevêché de Vienne (1011-1819)	49 art.
2 G	Chapitre cathédral (Saint-Maurice) de Vienne (1237-1790)	150 art.
3 G	Officialité de Vienne (1701-1790)	7 art.
4 G	Évêché de Grenoble (1339-1789)	413 art.
5 G	Chapitre cathédral (Notre-Dame) de Grenoble (XII <sup>e</sup> s.-1790)	328 art.
6 G	Officialité de Grenoble (1611-1791)	9 art.
7 G	Épaves concernant les diocèses d'Embrun, Gap, Die et Valence (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	8 art.
8 G	Officialités de Belley et Lyon (XVIII <sup>e</sup> s.)	2 art.
9 G	Séminaire de Vienne, séminaire des missions de Sainte-Colombe (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	14 art.
10 G	Séminaire de Grenoble, séminaire Saint-François de Sales, maison de Parménie (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	30 art.
11 G	Chapitre Saint-Pierre-hors-la-porte de Vienne (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	70 art.
12 G	Chapitre Saint-Chef (X <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	33 art.
13 G	Abbaye Saint-André-le-Bas de Vienne (1180-1791)	9 art.
14 G	Chapitre Saint-Sévère de Vienne (1319-1790)	14 art.
15 G	Chapitre Saint-André de Grenoble (1221-1790)	79 art.
16 G	Cures et chapelles (diocèses de Vienne, Grenoble, Die, Lyon, Belley) (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	45 art.

6 G 8

**La série H (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>s.) conserve les documents provenant des établissements réguliers.**

1 H	Augustins (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	180 art.
2 H	Capucins (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	6 art.
3 H	Carmes (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	158 art.
4 H	Chartreux (XI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	483 art.
5 H	Cisterciens (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	11 art.
6 H	Cordeliers (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	60 art.
7 H	Dominicains (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	135 art.
8 H	Minimes (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	50 art.
9 H	Récollets (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	20 art.
10 H	Ordre hospitalier de Saint-Antoine (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	68 art.
11 H	Bénédictines (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	140 art.
12 H	Cisterciennes (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	240 art.
13 H	Annonciades (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	20 art.
14 H	Augustines (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	6 art.
15 H	Bernardines (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	51 art.
16 H	Carmélites (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	14 art.
17 H	Chartreuses (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	87 art.
18 H	Clarisses (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	6 art.
19 H	Chapitres nobles de femmes (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	76 art.
20 H	Sœurs de la Miséricorde (XVIII <sup>e</sup> s.)	2 art.
21 H	Sœurs de Saint-Joseph (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	7 art.
22 H	Ursulines (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	106 art.
23 H	Visitandines (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	115 art.
24 H	Ordre de Malte (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	7 art.
25 H	Confréries (XV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	36 art.
26 H	Établissements hospitaliers (XIII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	165 art.
27 H	Prieurés (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.)	224 art.

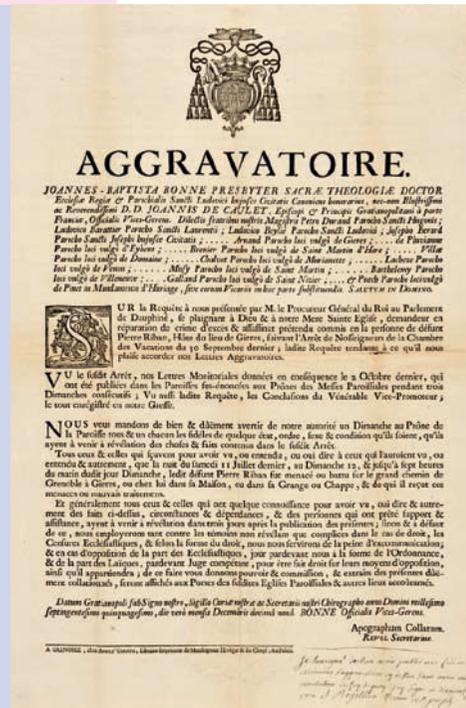
**La série D (1339-1825) contient notamment les fonds touchant l'instruction publique.**

D 5-53	Collège de Grenoble (1575, copie-1792)	83 art.
D 54-55 et 61-63	Collèges d'Embrun, Orange, Tournon, Saint-Marcellin, Vienne (1574, copie - an V)	11 art.
D 56-59	Écoles chrétiennes de Grenoble (1707, copie-1792)	8 art.
D 60	Petites écoles (1684, copie-1825)	1 art.

**Dossier**

**Auxiliaires de la justice**

Les évêques disposent de leurs propres tribunaux ou officialités, compétents pour juger, au regard du droit canonique, les causes matrimoniales et les différends concernant les membres du clergé (mœurs, matières bénéficiales, etc.). Les fonds des officialités primatiale, métropolitaine et diocésaine de Vienne et diocésaine de Grenoble sont peu étoffés ; seules des bribes proviennent de celles de Belley et de Lyon. D'intéressants exemples sont cependant documentés : enquêtes et fulminations de sentences de dispense de parenté, annulation des vœux de Claudine de Guérin de Tencin, dominicaine de Montfleury [6 G 3 : 1712], ou de Melchior Bruno de Menoux, jésuite entré de force au noviciat en 1713 [6 G 8 : 1736-1738]. Comme l'attestent ces fonds et celui du Parlement en particulier, les officiaux sont régulièrement requis par la justice royale de publier des monitoires, aggravatoires et réaggravatoires. Ces mandements, lus aux prônes dominicaux et affichés aux portes des églises, enjoignent aux fidèles, à peine d'excommunication, de révéler ce qu'ils savent des faits qu'ils mentionnent. Les curés reçoivent leurs dires sous le sceau du secret et les transmettent au greffe. Ces témoignages, souvent recueillis dans des cas de vol ou d'assassinat (affaires Riban et Richard, 6 G 8 et 2 B 1233 par exemple) servent surtout à signaler au juge des personnes à citer à comparaître. À Vienne et Grenoble enfin, les prêtres concourent à l'exercice de la justice la plus ordinaire, dans le cadre de conventions de pariage avec le Dauphin remontant au XIII<sup>e</sup>s. Ils ont de longue date délégué ce pouvoir à des institutions mixtes, dites Cours communes [13 B], dont l'activité est restreinte au XVIII<sup>e</sup>s. au droit familial (émancipations, tutelles, curatelles, successions).



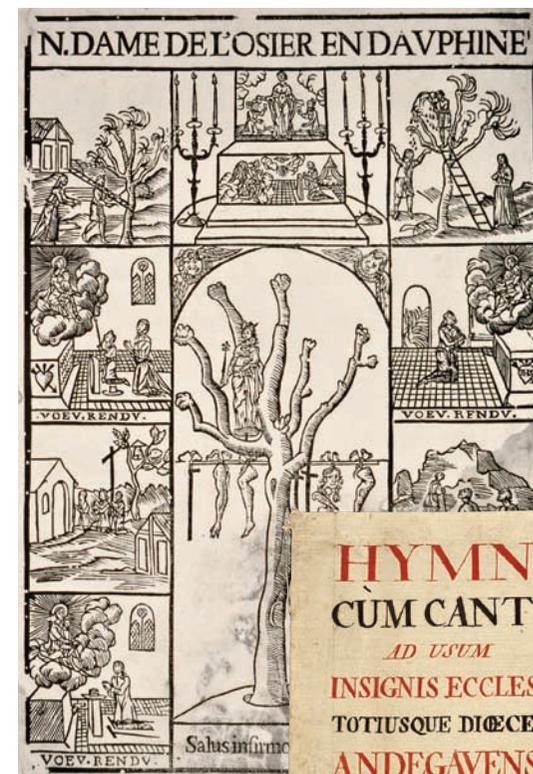
## ... et la tête dans le Ciel

Bien qu'ils y soient minoritaires, les documents touchant la foi et l'exercice du culte ne sont pas absents des fonds ecclésiastiques départementaux, ni négligeables. La plupart émanent de l'évêque, dont la Contre-Réforme réaffirme la responsabilité spirituelle. Par ses ordonnances, mandements, lettres et instructions pastorales imprimés et largement diffusés, par l'édition d'un catéchisme diocésain, il veille à l'uniformisation des pratiques et à leur conformité au dogme. Le renouvellement complet et l'impression à des centaines voire milliers d'exemplaires, pour les diocèses de Grenoble, Die, Valence, Viviers et Vienne, des livres liturgiques « *secundum liturgiam provinciae Viennensis* » constituent au début des années 1780 un marché colossal, d'un montant de près de 150 000 livres. Les titres dûment autorisés sont aussi variés que les usages auxquels ils doivent répondre : bréviaires de différents formats, processionnel, abrégé du graduel, missel ordinaire ou des défunts, « chants de paroisses » et « chants de chapitres » (antiphonaires, graduel, psautiers, commun des saints se distinguant par leur format in-folio)... Les archives de l'archevêché de Vienne conservent à ce sujet une abondante correspondance entre vicaires généraux des différents diocèses, mais aussi avec Giroud, imprimeur grenoblois retenu après mise en concurrence avec des imprimeurs de Lyon et Avignon : bordereaux de prix, mémoires, factures, etc. [1G3 et 4].

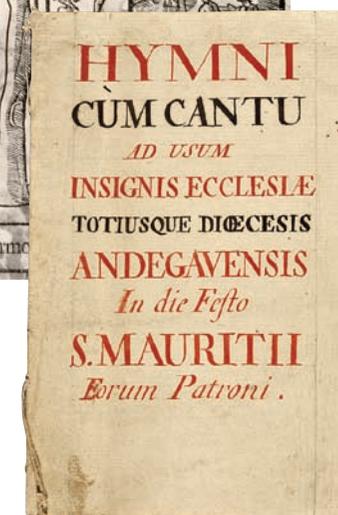
Les ordres de l'évêque – par exemple, annuellement, aux maires et échevins d'organiser dans toutes les églises les prières accoutumées pour demander à Dieu le beau temps ou la pluie pour la conservation

des fruits de la terre [1G8] – mais aussi des relations détaillées documentent prières et cérémonies publiques. Les procès-verbaux de visites pastorales déjà évoqués en regorgent. Un précieux livre journal [5 G 56] décrit les fêtes récurrentes (Pâques, Fête Dieu) célébrées dans la cathédrale de Grenoble et, avec plus de précisions, les cérémonies exceptionnelles organisées pour la sépulture de l'évêque en 1668 et la réception consécutive d'Étienne Le Camus (voir aussi 5 G 362), le synode de 1672... Les règles approuvées au XVII<sup>e</sup>s., comme celle des filles pénitentes de sainte Madeleine [26 H 201 : 1648], détaillent par ailleurs le règlement des cérémonies de professions.

Il n'est pas jusqu'aux aspects les plus populaires – vénération des saints, miracles et pèlerinages associés – qui ne jaillissent des fonds institutionnels conservés. Si certains miracles antiques ou médiévaux confinent au merveilleux – tel celui des lions de pierre du cimetière de Vienne – la foi en l'intercession des saints les fait toujours espérer à l'époque moderne. En 1623, le curé d'Autrans recouvre la santé après avoir demandé secours à saint Ignace [D 7/1]. Le plus fameux reste sans doute le miracle de Notre-Dame de l'Osier : la Vierge apparaît à Pierre Port-Combet, protestant, le jour de l'Annonciation en 1649 [1H143]. La véracité de tous ces faits est recherchée et attestée par des procédures de type judiciaire, étayées par des certificats de chirurgiens. Ils entrent au besoin en considération dans l'instruction d'une cause, ainsi pour celle de saint François Régis, « l'apôtre du Velay et du Vivarais », béatifié en 1716 et canonisé en 1737 [1G 5-6].



7 Fi 194



1 G 4

nouvellement en service

# Instruments de recherche

## Syndicat mixte de Bachat-Bouloud (8261 W)



8261 W 124

Lors de l'aménagement de la station de Chamrousse à la fin des années 1940, les communes propriétaires qui devaient céder des terrains ont réservé la clairière de Bachat-Bouloud pour la destiner à la jeunesse, à l'initiative d'instituteurs de la vallée s'occupant d'œuvres périscolaires.

Profitant de l'organisation prochaine des Jeux Olympiques de Grenoble dans la station, le département, avec le soutien de la préfecture, souhaitait construire « *le centre montagnard de jeunesse de Bachat-Bouloud* » sur le domaine de la Haute-Arselle. La création d'un centre d'accueil pour enfants devait combler le manque d'infrastructures de l'époque. En effet, « *l'organisation d'un centre propre aussi bien aux vacances d'été qu'aux classes de neige est le seul moyen de surmonter la crise que traversent actuellement les œuvres post-scolaires de montagnes* » [3717 W 36].

Le 15 décembre 1960, le syndicat mixte de Bachat-Bouloud fut créé par un arrêté du ministre de l'Intérieur. Après la promulgation des statuts, la préfecture et le conseil général de l'Isère se mirent en quête de partenaires pour la réalisation de leur projet : construire les 8 villages d'accueil.

Finalement 12 collectivités (les départements de l'Isère, du Bas-Rhin, du Loiret et de la Marne et les communes de Mantes-la-Jolie, Échirolles, Tarare, Saint-Marcellin, Villeurbanne, Lyon et Boulogne-Billancourt) se regroupèrent et mutualisèrent leurs moyens financiers pour débiter la construction du centre. La première pierre fut posée en 1961 et la construction se termina à la fin des années 1960.

L'emplacement en lisière de forêt et l'exposition plein sud devait faire de Bachat-Bouloud le site idéal pour accueillir les enfants. Pendant 43 ans, le centre héberge des enfants de toute la France et les initie aux joies de la montagne, de façon quasi-permanente : classes de neige l'hiver, classes d'altitude au printemps et en automne, colonies de vacances en été.

Pour accueillir convenablement ces enfants, le syndicat emploie de nombreux salariés : cuisiniers, agents techniques d'entretien, moniteurs de ski, secrétaires, plombiers, électriciens, pisteurs, perchmans...

Un petit village se crée autour du centre, au point qu'en 1970 le syndicat se lance dans la construction d'un chalet pour ses employés, « Les Martinets », et crée une école pour les enfants de ces agents.

La baisse du nombre de séjours et une diminution des investissements des collectivités amènent le syndicat mixte, après 43 ans d'existence, à prendre la décision en 2003 de cesser ses activités. En novembre 2004, le patrimoine mobilier est revendu à deux repreneurs et les remontées mécaniques sont laissées en gestion à la commune de Chamrousse. Le 25 mai 2005 le syndicat mixte est dissous par arrêté préfectoral.

Précédemment à cette dissolution, le président prend contact avec les Archives départementales pour connaître les modalités de dépôt des dossiers dont la prise en charge a lieu en mars 2006.

Ces documents sont de nature diverse : statuts, marchés de travaux, plans, comptes rendus du conseil d'administration, dossiers d'agents, photographies... et couvrent toute la période d'activité du syndicat, de sa création à sa dissolution.

CENTRE D'HÉBERGEMENT  
DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS  
ARANDON (Isère)  
Téléphone : 1

67 M 8

## Les événements d'Espagne de 1936 et l'accueil de réfugiés espagnols en Isère : état des sources

Le 17 juillet 1936, la guerre civile est déclenchée en Espagne suite à une insurrection militaire. Les putschistes s'imposent progressivement, entraînant l'exil de milliers d'Espagnols. Dès août 1936, des réfugiés espagnols, principalement des opposants républicains, sont accueillis en France. En Isère, ils sont hébergés à Grenoble au parc Mistral dans le palais des Glaces jusqu'à leur transfert à Arandon en juin 1939 où ils seront installés dans les locaux de l'ancienne usine Vialle. Un deuxième camp de réfugiés est ouvert à Fort-Barraux en 1937 dans les bâtiments de l'armée.

Les Archives de l'Isère conservent quelques dossiers de la préfecture : accueil dans les différents camps, rapports sanitaires, factures, protestations de comités de soutien, subventions, correspondance et départs de volontaires français en Espagne. Le chercheur ne manquera pas de consulter les dossiers de titres de séjour des étrangers [2973 W]. Un état des sources vient d'être réalisé, disponible en salle de lecture et sur le site internet à la rubrique « Clefs pour la recherche ».

Pour approfondir cette thématique, les travaux universitaires de David Demange et Géraldine Andréo sont consultables en ligne.

10 Fi 214



## Varacieux (4E 725)

Le premier intérêt des archives communales de Varacieux récemment classées (12.90 ml.), c'est leur continuité du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Le regard de l'historien peut ainsi embrasser plusieurs siècles, ce qui somme toute n'est pas aussi fréquent que cela devrait l'être. La possibilité est donc offerte de retracer la vie du village et son évolution.

Un point de départ ? En octobre 1630, les consuls décrivent une situation particulièrement difficile : « depuis trois années, ils ont été chargés de gens de guerre... sans avoir heu trois mois de relâche... ce qui les a mis dans une ruine totale, et la plupart a été contrainte d'abandonner le lieu » ... « de plus, en juin il y a heu une tempête qui a gasté le blé et les vignes » [4E 725/59]. Cet amer constat de « ruine » est-il encore valable 10,

+  
L'histoire de la dépanne  
qui est fait le 13. avril 1936  
pour les heus officiers de la com.  
en maintenant le compte de  
rien Joseph Die  
4 E 725/79  
récemment pour du vin pour  
le digne et le soupe 9/3e  
pour du pain — 6/3e  
pour la soupe — 5/3e  
pour un petit de viande 4/3e  
pour un petit de viande 4/3e  
'Boude'

50 ou 200 ans après ? Peut-il être dressé dans ces mêmes années pour les bourgs avoisinants comme Bressieux [4E 326] ou Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (en mairie) ? Quel impact avait sur la vie du village et des villageois la levée régulière de miliciens et la présence de soldats à loger ?

On connaîtra un peu mieux les villageois grâce aux listes nominatives qui existent sous l'Ancien Régime tant pour les corvéables, les miliciens que pour les pauvres. On découvre ainsi qu'en 1751 « le fils de la veuve Rollin est très pauvre et mendiant » [4E 725/ 91], que tels autres en 1759 sont des fripons, des fainéants, des carillonneurs [4E 725/133]... Les enquêtes sur les familles se poursuivent au XIX<sup>e</sup>s. grâce aux recensements de la population, aux recensements militaires, aux listes des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite etc.

Enfin les archives de Varacieux rejoignent celles d'autres communautés ou administrations royales pour confirmer que la forêt de Chambaran était hier, comme aujourd'hui, le théâtre de contestations parfois violentes prolongées par d'interminables procès. En 1732 « les habitants de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs s'attroupent quelques fois au nombre de 50, ..., maltraitent les particuliers, ..., volent les bois » [4E 725/118].



## Le geste citoyen

Nous avons la joie de continuer cette rubrique entamée il y a un an (voir *Chroniques d'Archives* n° 20), dans laquelle sont signalées les archives publiques retrouvées par des particuliers et qui réintègrent les fonds qu'elles n'auraient jamais dû quitter. Dernier exemple en date : un parcellaire XVII<sup>e</sup> s.-1786 d'Estrablin, remis par la librairie parisienne Le Scriptorial. Il s'agit du double du parcellaire déjà conservé sous la cote 4 E 473/2.

## Mise(s) en bouche !

Entre journée de travail et dîner, les Archives de l'Isère vous proposent désormais de découvrir ou prolonger la lecture de leurs *Chroniques d'Archives* au format « conférence ». Le thème du dossier sera approfondi en réservant une large place aux sources et aux méthodes de recherche.

Trois rendez-vous dans l'année, d'une durée d'une heure environ.

Le premier, *Histoires de canards*, s'est tenu le 9 février dernier autour des archives de la presse ; celui qui accompagne ce numéro est prévu le 26 mai, animé par Éric Syssau, attaché de conservation chargé des fonds anciens. Pour connaître la date du troisième, qui se tiendra en septembre, abonnez-vous à notre newsletter mensuelle.

## À bénéfice exceptionnel impôt extraordinaire !

L'imposition des bénéfices liés à l'état de guerre est introduite par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1916. Cette contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés depuis le début du conflit instaure en France le premier impôt basé sur les déclarations des contribuables. Ce fonds très riche donne une image précise de toutes les entreprises du département puisque sont concernés tous les bénéfices industriels et commerciaux. L'instrument de recherche, repris et complété en 2015, vient d'être mis en ligne sur le site Internet des Archives départementales de l'Isère.

Une table ronde a réuni sur ce thème le 13 avril dernier autour d'Hélène Viallet, directrice des Archives de l'Isère et modératrice de la rencontre, des historiens et archivistes spécialistes de l'histoire économique de la période : Béatrice Touchelay, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lille 3, Anne Dalmasso, professeur d'histoire contemporaine à l'université Grenoble-Alpes, Éric Robert, historien de *Dire l'Entreprise* et Caroline Wahl, archiviste responsable des archives modernes (1800-1940) aux archives de l'Isère.

Le but de ces présentations croisées, outre de faire le point sur la recherche en matière d'histoire économique autour de la Première Guerre mondiale, était de susciter des vocations de chercheurs. S'en suivirent avec l'assistance des échanges très riches dont le compte-rendu est en ligne sur le site des Archives départementales.



## Compteurs d'archives

### Du côté des archives communales

#### AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- \* L'Albenc [4 E 579] : dépôt complémentaire d'archives de l'Ancien Régime et du XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècles. Sur ces 4,40 ml. soulignons la belle collection de registres de délibérations.
- \* Mizoën [4 E 31] : réintégration dans le fonds déjà déposé de documents allant du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles et retrouvés en mairie en 2015. Total du dépôt 6,05 ml.
- \* Saint-Jean-de-Moirans [4 E 83] : dépôt composé de documents d'Ancien Régime et d'un volume plus conséquent de documents du XIX<sup>e</sup> siècle dont des registres de délibérations an VIII-1898. Au total 3,40 ml. ont été classés.

#### EN MAIRIE

De janvier à avril 2016, 3 communes ont, à leur demande, bénéficié de l'aide au classement pour leurs archives anciennes ou contemporaines. Pour le Mottier et Saint-Appolinard, il s'agissait d'une première intervention. Pour Virieu, le classement entamé les années précédentes a été poursuivi.



### Archives notariales

Des minutes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles viennent de rejoindre nos rayonnages :

- \* Versement des minutes de 9 notaires de La Tour du Pin, Dolomieu, Aoste et Montagnieu de 1748 à 1836 [3 E 34915 – 34936]. Les archives des notaires de La Tour du Pin et du voisinage sont à présent complètes pour cette période.
- \* Versement des minutes de 14 notaires de Crémieu et Panossas de 1683 à 1920 [3 E 34837 – 34914].

## Pratique

### Le 9 juin, une journée pour faire découvrir les archives

Partout dans le monde, les professionnels unissent leurs voix le 9 juin pour vous faire comprendre pourquoi il est important de soutenir les archives et la profession. Une occasion excellente de découvrir ou de mieux connaître notre profession... pour éveiller la conscience du public et des décideurs à l'importance des archives. (Conseil International des Archives) À partir de 16h30 nous proposons des visites en horaires décalés pour les personnes qui ne sont pas libres en journée. Sur inscription au 04 76 54 37 81.

journees-archeologie.fr  
journées nationales  
de l'archéologie  
17.18.19 juin 2016



### Journées de l'Archéologie

La première des deux journées nationales de l'Archéologie se passe aux Archives départementales avec la présentation de quelques chantiers de fouilles et la mise en évidence de la complémentarité des fouilles sur le terrain... et dans les archives !  
Renseignements sur archives-isere.fr.  
Vendredi 27 juin à 14 h salle de conférences. Entrée libre dans la limite des places disponibles

### Newsletter

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre une newsletter mensuelle est envoyée à tous ceux qui en auront fait la demande. En plus des principaux rendez-vous du mois à venir tels que conférences, ateliers ou autres propositions, vous y trouverez l'actualité pratique du service (fermetures non programmées...) et ses publications récentes. Pour la recevoir envoyez-nous un mail sur sce.arc@cg38.fr

### Abonnement

Vous avez été intéressé par ce numéro de *Chroniques d'Archives* ? Vous désirez continuer à le recevoir ? Il faut vous abonner. Cet abonnement est totalement gratuit, faites-le par courrier ou par mail (si vous vous êtes déjà abonné, il n'est pas utile de vous réabonner, signalez nous simplement si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre). Vous pourrez également télécharger les numéros à venir, ainsi que les précédents, sur le site des Archives de l'Isère : archives-isere.fr

#### POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :  
Hôtel du département,  
7 rue Fantin-Latour,  
BP 1096  
38022 Grenoble cedex 1  
Par courriel :  
sce.arc@cg38.fr

ce 13 mai 1961

Monsieur le Commissaire  
de Police  
Bourgoin

Monsieur le Commissaire,

Nous organisons le 1<sup>er</sup> juillet prochain à Bourgoin un gala avec la jeune vedette Johnny Hallyday. Nous savons, malheureusement, que de nombreux "blousés noirs" de la région ont l'intention de venir à cette soirée. Comme ils viendront habillés normalement il nous sera difficile de leur interdire l'accès de la salle,

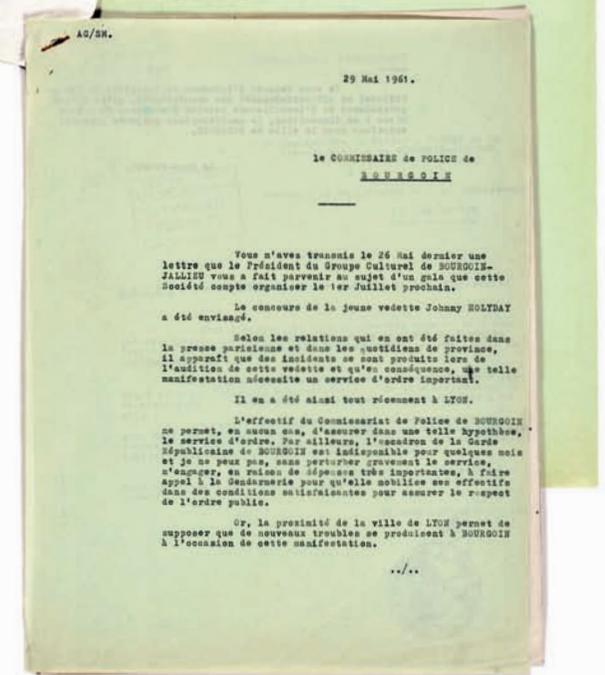
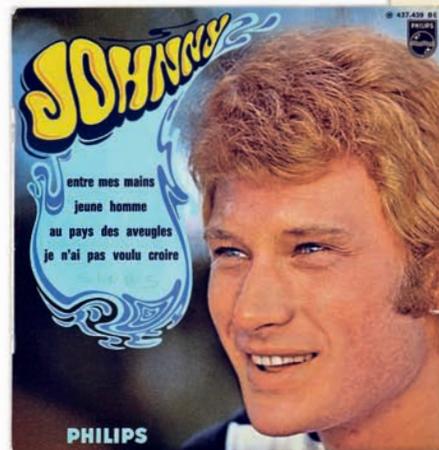
Donc au préjudice d'incidents possibles, pouvant sans aucun doute empêcher service et ordre.  
Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, nos respectueuses salutations.  
Le Président  
A. Chuscalet.

## Jean-Philippe et la maréchaussée : une histoire très rock' roll

Qui ne connaît Jean-Philippe Smet, alias Johnny Hallyday ? Voilà un demi-siècle / onze lustres, l'idole des jeunes, dans sa dix-huitième année, suscite chez ses admirateurs un enthousiasme souvent fracassant.

Au hasard des classements nous avons appris que les Berjalliens ont failli pouvoir l'entendre en concert et que la réputation sulfureuse de ses fans les en a privés.

Direction / Hélène Viallet  
Responsable de la  
publication / Natalie Bonnet  
Photographies /  
Jean-Paul Guillet  
04 76 54 37 81  
www.archives-isere.fr



La trouvaille de l'archiviste